

DÉCISION N°D-2022-142

SIGNATURE D'UN CONTRAT AUTORISANT LA PROJECTION DU DESSIN ANIMÉ « LA FONTAINE FAIT SON CINÉMA » AVEC LA SOCIÉTÉ COLLECTIVISION

Le Maire de la commune de Carrières-sur-Seine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/048 du 22 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire,

Considérant la nécessité de passer, avec la société Collectivision, un contrat autorisant la projection du dessin animé « La fontaine fait son cinéma »,

DÉCIDE

Article 1 : de signer un contrat avec la société Collectivision, située 152 rue Claude François – 34080 Montpellier, pour la projection du dessin animé « La fontaine fait son cinéma » le dimanche 16 octobre 2022 à 15h à la salle des Fêtes de Carrières-sur-Seine (1 rue Félix Balet).

Article 2 : de préciser que le montant de la dépense s'élève à 155,55 € TTC et que les crédits seront prélevés sur l'exercice 2022.

Article 3 : que la présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal.

Article 4 : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Trésorier.

Fait à Carrières-sur-Seine, le 07/09/2022



Le Maire,

Arnaud de Bourrousse